

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 64-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® 64-1

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 495Q-R0SW-D00V-17KS

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésifs et / ou mastics

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse : Grijpenlaan 18  
3300 Tienen  
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41

Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 32 36 36

PARIS: 01 40 05 48 48

RENNES: 02 99 59 22 22

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011

China: +86 20 39377888  
+86 532 83889090

India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152

New Zealand: 0800 767 437

USA: +1 800-424-9300

**ARALDITE® 64-1**

Version 2.0 Date de révision: 22.04.2026 Numéro de la FDS: 400001008934 Date de dernière parution: 12.12.2024  
Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2	H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité, Catégorie 1B	H350: Peut provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

**Prévention:**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**ARALDITE® 64-1**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

**Intervention:**

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

Phenol, polymer with formaldehyde (Polymer)  
toluène  
phénol  
formaldéhyde

**Etiquetage supplémentaire**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**ARALDITE® 64-1**

Version 2.0      Date de révision: 22.04.2026      Numéro de la FDS: 400001008934      Date de dernière parution: 12.12.2024  
Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
éthanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 30 - < 50
Phenol, polymer with formaldehyde (Polymer)	9003-35-4 Polymère	Skin Sens. 1; H317	>= 30 - < 50
toluène	108-88-3 203-625-9 601-021-00-3 01-2119471310-51	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Repr. 2; H361d STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 20 - < 25
phénol	108-95-2 203-632-7 604-001-00-2 01-2119471329-32	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Muta. 2; H341 STOT RE 2; H373 (Système nerveux central) Aquatic Chronic 2; H411  Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1B; H314 >= 3 % Skin Irrit. 2; H315 1 - < 3 % Eye Irrit. 2; H319 1 - < 3 %	>= 3 - < 5
méthanol	67-56-1 200-659-6 603-001-00-X 01-2119433307-44	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 STOT SE 1; H370 (Vessie, Sang, Système nerveux central, Yeux, Reins,	>= 1 - < 3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 64-1

Version 2.0 Date de révision: 22.04.2026 Numéro de la FDS: 400001008934 Date de dernière parution: 12.12.2024  
Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

		Foie, Système nerveux, rate)  Limite de concentration spécifique STOT SE 1; H370 >= 10 % STOT SE 2; H371 3 - < 10 %	
formaldéhyde	50-00-0 200-001-8 605-001-00-5 01-2119488953-20	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Muta. 2; H341 Carc. 1B; H350  Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1B; H314 >= 25 % Skin Irrit. 2; H315 5 - < 25 % Eye Irrit. 2; H319 5 - < 25 % STOT SE 3; H335 >= 5 %	>= 0,1 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Traiter de façon symptomatique.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.  
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.  
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.  
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

**ARALDITE® 64-1**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

de pratiquer le bouche à bouche.

- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.  
En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Risques : Nocif en cas d'ingestion.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
Peut provoquer le cancer.  
Susceptible de nuire au fœtus.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Provoque de graves brûlures.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool

**ARALDITE® 64-1**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Oxydes de soufre

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.  
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Éloigner toute source d'ignition.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

## ARALDITE® 64-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

**ARALDITE® 64-1**

Version 2.0      Date de révision: 22.04.2026      Numéro de la FDS: 400001008934      Date de dernière parution: 12.12.2024  
Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

Précautions pour le stockage : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base	
éthanol	64-17-5	VLCT (VLE)	5 000 ppm 9 500 mg/m3	FR VLE	
		Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)			
		VME	1 000 ppm 1 900 mg/m3	FR VLE	
toluène	108-88-3	Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)			
		TWA	50 ppm 192 mg/m3	2006/15/EC	
		Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
		STEL	100 ppm 384 mg/m3	2006/15/EC	
		Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
		VME	20 ppm 76,8 mg/m3	FR VLE	
		Information supplémentaire: Toxique pour la reproduction de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles, Bruit, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 384 mg/m3	FR VLE	
		Information supplémentaire: Toxique pour la reproduction de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles, Bruit, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		TWA	50 ppm 192 mg/m3	2006/15/EC	
Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption					

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

### ARALDITE® 64-1

Version 2.0      Date de révision: 22.04.2026      Numéro de la FDS: 400001008934      Date de dernière parution: 12.12.2024  
 Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

		significative à travers la peau		
		STEL	100 ppm 384 mg/m <sup>3</sup>	2006/15/EC
		Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau		
phénol	108-95-2	TWA	2 ppm 8 mg/m <sup>3</sup>	2009/161/EU
		Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif		
		STEL	4 ppm 16 mg/m <sup>3</sup>	2009/161/EU
		Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif		
		VLCT (VLE)	4 ppm 15,6 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
		Information supplémentaire: Mutagène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets mutagenes possibles, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes		
		VME	2 ppm 7,8 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
		Information supplémentaire: Mutagène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets mutagenes possibles, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes		
		TWA	2 ppm 8 mg/m <sup>3</sup>	2009/161/EU
		Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif		
		STEL	4 ppm 16 mg/m <sup>3</sup>	2009/161/EU
		Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif		
méthanol	67-56-1	TWA	200 ppm 260 mg/m <sup>3</sup>	2006/15/EC
		Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau		
		VME	200 ppm 260 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
		Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes		
		VLCT (VLE)	1 000 ppm 1 300 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
		Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites admises (circulaires)		
		TWA	200 ppm 260 mg/m <sup>3</sup>	2006/15/EC
		Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau		
formaldéhyde	50-00-0	VME	0,3 ppm 0,37 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
		Information supplémentaire: Cancérogène de catégorie 1B - Substances devant être assimilées à des substances pour l'homme, Mutagène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets mutagenes		

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

# HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 64-1

Version 2.0      Date de révision: 22.04.2026      Numéro de la FDS: 400001008934      Date de dernière parution: 12.12.2024  
 Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

	possibles, Sensibilisation cutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes		
	VLCT (VLE)	0,6 ppm 0,74 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Cancérogène de catégorie 1B - Substances devant être assimilées à des substances pour l'homme, Mutagène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets mutagènes possibles, Sensibilisation cutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
	STEL	0,6 ppm 0,74 mg/m <sup>3</sup>	2004/37/EC
Information supplémentaire: Sensibilisation cutanée, Agents cancérigènes ou mutagènes			
	TWA	0,3 ppm 0,37 mg/m <sup>3</sup>	2004/37/EC
Information supplémentaire: Sensibilisation cutanée, Agents cancérigènes ou mutagènes			
	STEL	0,6 ppm 0,74 mg/m <sup>3</sup>	2004/37/EC
Information supplémentaire: Sensibilisation cutanée, Agents cancérigènes ou mutagènes			
	TWA	0,3 ppm 0,37 mg/m <sup>3</sup>	2004/37/EC
Information supplémentaire: Sensibilisation cutanée, Agents cancérigènes ou mutagènes			

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
éthanol	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Exposition à court terme, Effets locaux	950 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	114 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	87 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	206 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux	1900 mg/m <sup>3</sup>
méthanol	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux	950 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	343 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	40 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	260 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Effets locaux, Exposition à long terme	260 mg/m <sup>3</sup>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 64-1

Version 2.0      Date de révision: 22.04.2026      Numéro de la FDS: 400001008934      Date de dernière parution: 12.12.2024  
Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

			terme	
	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	40 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	260 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Effets locaux, Exposition à court terme	260 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	8 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	50 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Effets systémiques, Exposition à long terme	8 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Effets locaux, Exposition à long terme	50 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	50 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Effets locaux, Exposition à court terme	50 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	8 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Effets systémiques, Exposition à court terme	8 mg/kg p.c./jour
phénol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	16 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,23 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,32 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,4 mg/kg p.c./jour
toluène	Exposition indirecte des personnes à travers l'environnement	Inhalation	Aigu - effets systémiques	384 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	192 mg/m3

**ARALDITE® 64-1**

Version 2.0      Date de révision: 22.04.2026      Numéro de la FDS: 400001008934      Date de dernière parution: 12.12.2024  
Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	192 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	384 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	384 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	384 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	56,5 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	226 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	56,5 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	226 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	226 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	8,13 mg/kg p.c./jour
formaldéhyde	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	9 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,375 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,75 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	240 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,037 mg/cm2
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,2 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,1 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	102 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,012 mg/cm2
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4,1 mg/kg p.c./jour

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
éthanol	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	2,75 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	580 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sol	0,63 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e)	0,72 mg/kg
méthanol	Sédiment marin	2,9 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau douce	154 mg/l
Remarques:Facteurs d'Évaluation		

**ARALDITE® 64-1**

Version 2.0      Date de révision: 22.04.2026      Numéro de la FDS: 400001008934      Date de dernière parution: 12.12.2024  
Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

	Eau de mer	15,4 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	1540 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment	570,4 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Empoisonnement secondaire	
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	23,5 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
phénol	Eau douce	0,0077 mg/l
	Eau de mer	0,0008 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,031 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	2,1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0915 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,0092 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,136 mg/kg poids sec (p.s.)
toluène	Eau douce	0,68 mg/l
	Eau de mer	0,68 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,68 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	13,61 mg/l
	Sédiment d'eau douce	16,39 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	16,39 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	2,89 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)**

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle  
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)  
Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre

**ARALDITE® 64-1**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type : L'équipement doit être conforme à l'EN 137  
Appareil respiratoire autonome

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique : liquide

Forme : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Couleur : brun

Odeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion/point de congélation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : > 125 °C

Inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'éclair : 4 °C(1 013 hPa)  
Méthode: ISO 2719, coupelle fermée

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : > 200 °C

**ARALDITE® 64-1**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

pH : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Viscosité  
Viscosité, dynamique : 1 500 - 3 000 mPa,s (25 °C)

Viscosité, cinématique : > 20,5 mm<sup>2</sup>/s (40 °C)  
Méthode: Evalué(e)

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : 1 g/cm<sup>3</sup> (25 °C)

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Caractéristiques de la particule : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**9.2 Autres informations**

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Acides forts  
Des bases fortes  
Oxydants forts

**ARALDITE® 64-1**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1 980 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**Composants:**

**éthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 10 470 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 116,9 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 (Rat): 95,6 - 125 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

**Phenol, polymer with formaldehyde (Polymer):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5 000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2 000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**toluène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 5 580 mg/kg  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 64-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 28,1 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
BPL: non  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5 000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### phénol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 340 - 540 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,316 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

CL50 (Rat, femelle): > 900 mg/m<sup>3</sup>  
Durée d'exposition: 8 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, femelle): 660 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un contact cutané unique.

### méthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5 628 mg/kg  
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 128,2 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Autres lignes directrices  
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 15 800 mg/kg  
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un contact cutané unique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 64-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

### formaldéhyde:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 640 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 463 ppm  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
BPL: oui  
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une inhalation de courte durée.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 270 mg/kg  
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un contact cutané unique.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

### Composants:

#### éthanol:

- Espèce : Lapin  
Evaluation : Pas d'irritation de la peau  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### toluène:

- Espèce : Lapin  
Evaluation : Irritant pour la peau.  
Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.  
Résultat : Irritation de la peau  
BPL : oui

#### phénol:

- Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Provoque des brûlures.

#### méthanol:

- Espèce : Lapin  
Evaluation : Pas d'irritation de la peau  
Méthode : Autres lignes directrices  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### formaldéhyde:

- Espèce : Lapin  
Evaluation : Provoque des brûlures.  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

**ARALDITE® 64-1**

Version 2.0      Date de révision: 22.04.2026      Numéro de la FDS: 400001008934      Date de dernière parution: 12.12.2024  
Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

**Composants:**

**éthanol:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Irritant léger pour les yeux  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritant léger pour les yeux

**toluène:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
BPL : oui

**phénol:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

**méthanol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

**formaldéhyde:**

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Sensibilisation respiratoire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:**

**Phenol, polymer with formaldehyde (Polymer):**

Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Humain  
Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**toluène:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

## ARALDITE® 64-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.6.  
 Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

### phénol:

Voies d'exposition : Peau  
 Espèce : Cochon d'Inde  
 Méthode : OCDE ligne directrice 406  
 Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### méthanol:

Voies d'exposition : Peau  
 Espèce : Cochon d'Inde  
 Méthode : OCDE ligne directrice 406  
 Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### formaldéhyde:

Voies d'exposition : Peau  
 Espèce : Cochon d'Inde  
 Evaluation : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme  
 Méthode : OCDE ligne directrice 406  
 Résultat : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
 Voies d'exposition : Voies respiratoires  
 Espèce : Souris  
 Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
 Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

### Composants:

#### éthanol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
 Système d'essais: Cellules de lymphome de souris  
 Concentration: 33.99 mg/ml  
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
 Méthode: OCDE ligne directrice 476  
 Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse  
 Système d'essais: Salmonella typhimurium  
 Concentration: 10 mg/plate

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 64-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

### toluène:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test de mutation du gène  
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.13/14 (test d'Ames)

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

: Type de Test: test in vivo  
Espèce: Rat  
Type de cellule: Moelle osseuse  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Dose: 0.025, 0.082, 0.247 mL/kg  
Résultat: négatif

### phénol:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

: Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

### méthanol:

Génotoxicité in vitro

: Concentration: 15.8 - 63.3 mg/ml  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Concentration: 5 - 5000 ug/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Concentration: ca 40 mg/ml

Activation du métabolisme: négatif

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

: Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Dose: 1920 - 4480 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

**ARALDITE® 64-1**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

**formaldéhyde:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée  
Résultat: positif

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée  
Résultat: positif

Type de Test: Test de mutation du gène  
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois  
Concentration: 0, 3.75, 7.5, 15 µg/mL  
Activation du métabolisme: sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: positif

Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: positif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de cellule: Germe + Somatique  
Résultat: Des résultats positifs ont été obtenus dans certains tests in vivo.

Type de Test: test in vivo  
Espèce: Rat (mâle)  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Dose: 0.7/2/5.8/9.1 ppm  
Résultat: négatif

Type de Test: test in vivo  
Espèce: Rat (mâle)  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Dose: 0.7/2/5.8/9.1 ppm  
Résultat: négatif

Type de Test: test in vivo  
Espèce: Rat (mâle)  
Voie d'application: Inhalation (gaz)  
Dose: 0.7/2/5.8/9.1/15.2 ppm  
Résultat: positif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Résultat(s) positif(s) de tests de génotoxicité in vivo sur des cellules somatiques de mammifères, soutenus par des résultats positifs de tests in vitro d'études de mutagenicité.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 64-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

### **Cancérogénicité**

Peut provoquer le cancer.

### **Composants:**

#### **éthanol:**

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	> 3 000 Poids corporel mg / kg
Méthode	:	OCDE ligne directrice 451

#### **toluène:**

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
Voie d'application	:	Inhalation
Durée d'exposition	:	103 semaines
Dose	:	0, 2261, 4522 mg/m <sup>3</sup>
Fréquence du traitement	:	6.5 heure
NOAEL	:	4 522 mg/m <sup>3</sup>
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
Résultat	:	négatif
Organes cibles	:	Voies respiratoires, Reins
BPL	:	oui

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	103 semaines
Dose	:	0, 113, 377, 1131 mg/m <sup>3</sup>
Fréquence du traitement	:	6.5 heure
NOAEL	:	1 131 mg/m <sup>3</sup>
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
Résultat	:	négatif
BPL	:	oui

#### **phénol:**

Espèce	:	Souris, mâle et femelle
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	103 semaines
Dose	:	5000 ppm
Méthode	:	OCDE ligne directrice 451
Résultat	:	négatif

#### **méthanol:**

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
Voie d'application	:	Inhalation
Durée d'exposition	:	24 mois
Dose	:	>= 1300 mg/m <sup>3</sup>
Fréquence du traitement	:	20 heure
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
Résultat	:	négatif

Espèce	:	Souris, mâle et femelle
Voie d'application	:	Inhalation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 64-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

Durée d'exposition : 18 mois  
Dose : 13 - 1300 mg/m<sup>3</sup>  
Fréquence du traitement : 19 heure  
Méthode : OCDE ligne directrice 453  
Résultat : négatif

### **formaldéhyde:**

Espèce : Rat, mâle  
Voie d'application : Inhalation  
Durée d'exposition : 24 mois  
Dose : 6 ppm  
Fréquence du traitement : 6 heure  
Résultat : positif

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves suffisantes de carcinogénicité dans des études d'inhalation sur des animaux.

### **Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire au fœtus.

### **Composants:**

#### **éthanol:**

Effets sur la fertilité :  
Espèce: Rat  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 5 200 Poids corporel mg / kg

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Souris, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Résultat: Incidences tératogènes.

#### **toluène:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Dose: 0, 375, 1875, 7500 mg/m<sup>3</sup>  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1,875 mg/l  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 1,875 mg/l  
Toxicité générale sur la génération F2: NOAEC: 1,875 mg/l  
Symptômes: Réduction du poids du fœtus.  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Durée d'un traitement unique: 13 d  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 2 261 mg/m<sup>3</sup>  
Toxicité pour le développement: NOAEC: 2 261 mg/m<sup>3</sup>  
Méthode: Autres lignes directrices

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 64-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Durée d'un traitement unique: 13 d  
Toxicité maternelle générale: NOAEC: 1 884 mg/m<sup>3</sup>  
Toxicité pour le développement: NOAEC: 1 884 mg/m<sup>3</sup>  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
BPL: oui

Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Durée d'un traitement unique: 10 d  
Toxicité maternelle générale: NOAEC: 2 812 mg/m<sup>3</sup>  
Toxicité pour le développement: NOAEC: 2 812 mg/m<sup>3</sup>  
Méthode: EPA OTS 798.4350  
BPL: oui

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus., Quelques  
- Evaluation : preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou  
sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

### phénol:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Remarques: Aucun effet indésirable n'a été signalé

Espèce: Souris, femelle  
Voie d'application: Oral(e)

Incidences sur le : Espèce: Rat, femelle  
développement du fœtus : Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg /  
kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

### méthanol:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Inhalation  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: négatif

Espèce: Singe, femelle  
Voie d'application: Inhalation  
Résultat: négatif

Espèce: Souris, mâle  
Voie d'application: Oral(e)  
Résultat: négatif

Incidences sur le : Espèce: Singe  
développement du fœtus : Voie d'application: Inhalation  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 2 390 mg/m<sup>3</sup>

**ARALDITE® 64-1**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

Résultat: Aucune incidence tératogène.

**formaldéhyde:**

Incidences sur le développement du fœtus

: Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Inhalation (gaz)  
Dose: 2/5/10 ppm  
Durée d'un traitement unique: 10 d  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité maternelle générale: NOAEC: 5 ppm  
Toxicité pour le développement: NOAEC: 10 ppm  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Chien, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 3.1 and 9.4 mg/kg bw/day  
Durée d'un traitement unique: 50 d  
Toxicité maternelle générale: LOAEL: > 9,4 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: LOAEL: > 9,4 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Composants:****toluène:**

Voies d'exposition : Inhalation (vapeur)  
Organes cibles : Système nerveux central  
Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**méthanol:**

Organes cibles : Vessie, Sang, Système nerveux central, Yeux, Reins, Foie, Système nerveux, rate  
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 1.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Composants:****toluène:**

Voies d'exposition : Inhalation (vapeur)  
Organes cibles : Effets neurologiques  
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 64-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### phénol:

Organes cibles	:	Système nerveux central
Evaluation	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### éthanol:

Espèce	:	Rat, mâle
NOAEL	:	1,28 g/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	14 Weeks
Nombre d'expositions	:	7 d
Méthode	:	Toxicité subchronique

##### toluène:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	1131 mg/m3
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Atmosphère de test	:	vapeur
Durée d'exposition	:	103 weeks 6 h
Nombre d'expositions	:	5 days/week
Dose	:	0, 113, 377 or 1131 mg/m3
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453

Espèce	:	Souris, mâle et femelle
NOAEL	:	625 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	13 Weeks
Nombre d'expositions	:	5 days/week
Méthode	:	Toxicité subchronique

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	625 mg/kg
LOAEL	:	1 250 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	90 d
Nombre d'expositions	:	5 days/week
Dose	:	312,625,1250,2500,5000 mg/kg
Méthode	:	Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.26

Espèce	:	Souris, mâle et femelle
NOAEL	:	625 mg/kg
LOAEL	:	1 250 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	90 d
Nombre d'expositions	:	5 days/week
Dose	:	312,625,1250,2500,5000 mg/kg
Méthode	:	Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.26

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 64-1

Version 2.0 Date de révision: 22.04.2026 Numéro de la FDS: 400001008934 Date de dernière parution: 12.12.2024  
Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

### phénol:

Espèce : Singe, mâle  
NOEC : 1,8 mg/kg, > 19,6 mg/m<sup>3</sup>  
Voie d'application : Ingestion  
Atmosphère de test : poussières/brouillard  
Durée d'exposition : 672 h  
Nombre d'expositions : 8 h  
Méthode : Toxicité subaiguë

Espèce : Lapin  
LOEL : 260 mg/kg  
Voie d'application : Contact avec la peau  
Durée d'exposition : 432 h  
Méthode : Toxicité subaiguë

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 450 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 103 Weeks  
Nombre d'expositions : 7 d  
Méthode : Toxicité chronique

### méthanol:

Espèce : Singe  
NOEC : 13 mg/m<sup>3</sup>  
Atmosphère de test : vapeur  
Durée d'exposition : 5 040 h  
Nombre d'expositions : 21 h

Espèce : Singe, mâle et femelle  
NOEC : 6660 mg/m<sup>3</sup>  
Voie d'application : Ingestion  
Atmosphère de test : vapeur  
Durée d'exposition : 72 h  
Nombre d'expositions : 6 h  
Méthode : OCDE ligne directrice 412

Espèce : Singe  
NOEC : 1300 mg/m<sup>3</sup>  
Atmosphère de test : vapeur  
Durée d'exposition : 1 440 h  
Nombre d'expositions : 21 h

Espèce : Singe  
LOEC : 3990 mg/m<sup>3</sup>  
Atmosphère de test : vapeur  
Durée d'exposition : 480 h  
Nombre d'expositions : 21 h

### formaldéhyde:

Espèce : Rat, mâle et femelle

**ARALDITE® 64-1**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

NOAEL	:	82 mg/kg
Voie d'application	:	par voie orale (eau potable)
Durée d'exposition	:	103 Weeks
Nombre d'expositions	:	7 days/week
Dose	:	5/25/125 mg/kg bw/day
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
Organes cibles	:	Appareil gastro-intestinal, Estomac

**Danger par aspiration**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:**

**toluène:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**méthanol:**

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:**

**éthanol:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**Phenol, polymer with formaldéhyde (Polymer):**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**toluène:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**phénol:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**méthanol:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**formaldéhyde:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**Expérience de l'exposition humaine**

Donnée non disponible

**Toxicologie, Métabolisme, Distribution**

Donnée non disponible

## ARALDITE® 64-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

### Effets neurologiques

Donnée non disponible

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.  
Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.  
Les solvants risquent de dessécher la peau.

#### Composants:

##### **méthanol:**

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **éthanol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13 000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 12 340 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 280 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : (boue activée): 440 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 9,6 mg/l  
Durée d'exposition: 10 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce

NOEC: 9,6 mg/l  
Durée d'exposition: 7 d  
Espèce: Ceriodaphnia dubia (Puce d'eau)  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 64-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

### toluène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)): 5,5 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Ceriodaphnia dubia (Puce d'eau)): 3,78 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA OTS 797.1300

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 207 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce

CE50 (Chlamydomonas sp.): 134 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 84 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 1,39 mg/l  
Durée d'exposition: 40 d  
Espèce: Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)  
Type de Test: Essai en dynamique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,74 mg/l  
Durée d'exposition: 7 d  
Espèce: Ceriodaphnia dubia (Puce d'eau)  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA OTS 797.1330

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### phénol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 8,9 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3,1 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 64-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

les autres invertébrés  
aquatiques

Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA OTS 797.1300

Toxicité pour les poissons  
(Toxicité chronique)

: NOEC: 0,077 mg/l  
Durée d'exposition: 60 d  
Espèce: Autres  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et  
les autres invertébrés  
aquatiques (Toxicité  
chronique)

: EC10: 4,6 mg/l  
Durée d'exposition: 16 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce

### **méthanol:**

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 15 400 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et  
les autres invertébrés  
aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 10 000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les  
algues/plantes aquatiques

: CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): env. 22  
000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les  
microorganismes

: CI50 (boue activée): > 1 000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

### **formaldéhyde:**

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 24,1 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et  
les autres invertébrés  
aquatiques

: CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 5,8 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 64-1

Version 2.0 Date de révision: 22.04.2026 Numéro de la FDS: 400001008934 Date de dernière parution: 12.12.2024  
Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 4,89 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 3,48 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 20,4 mg/l  
Durée d'exposition: 120 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,04 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **éthanol:**

Biodégradabilité : Biodégradation: 97 %  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 1.67 g/g  
Le temps d'incubation: 5 d

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 1990 mgO2/g

##### **toluène:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)  
Résultat: Facilement biodégradable.

##### **phénol:**

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
Concentration: 30 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 62 %  
Durée d'exposition: 4,16667 d

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 64-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

### **méthanol:**

Biodégradabilité : Inoculum: Eau de mer  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 69 - 97 %  
Durée d'exposition: 5 - 20 d

Photodégradation : Type de Test: Air  
Constante de vitesse: 0.0093  
Dégradation (photolyse directe): 50 %

### **formaldéhyde:**

Biodégradabilité : Type de Test: anaérobique  
Inoculum: boue activée  
Concentration: 1 360 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 100 %  
Durée d'exposition: 4 d  
Substance d'essai: Eau douce

Type de Test: aérobique  
Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 99 %  
Lié à: Carbone organique dissous (COD)  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 303A  
Substance d'essai: Eau douce

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 0,33 - 1,07 mg/l  
Le temps d'incubation: 5 d

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 1.07 mgO2/g

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### **Composants:**

#### **éthanol:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 0,66 - 3,2

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,31

#### **toluène:**

Bioaccumulation : Espèce: Leuciscus idus (Ide mélanote)  
Durée d'exposition: 3 d  
Concentration: 50 µg/l  
Facteur de bioconcentration (FBC): 90  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Essai en dynamique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 64-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,73 (20 °C)  
pH: 7

### phénol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,47 (30 °C)  
pH: 3,8

### méthanol:

Bioaccumulation : Espèce: Leuciscus idus (Ide mélanote)  
Durée d'exposition: 3 d  
Facteur de bioconcentration (FBC): < 10  
Substance d'essai: Eau douce

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,77

### formaldéhyde:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Facteur de bioconcentration (FBC): < 1  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,35 (25 °C)

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Composants:

#### toluène:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 205  
Méthode: Méthode de calcul

#### formaldéhyde:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 15,9, log Koc: 1,202  
Méthode: Méthode de calcul

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Composants:

#### éthanol:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).  
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

#### Phenol, polymer with formaldehyde (Polymer):

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).  
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

#### toluène:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).  
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

**ARALDITE® 64-1**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

**phénol:**

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).  
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

**méthanol:**

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).  
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

**formaldéhyde:**

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).  
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Composants:****éthanol:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**Phenol, polymer with formaldehyde (Polymer):**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**toluène:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**phénol:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**méthanol:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**formaldéhyde:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**12.7 Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Composants:****éthanol:**

**ARALDITE® 64-1**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

**Phenol, polymer with formaldehyde (Polymer):**

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

**toluène:**

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

**phénol:**

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

**méthanol:**

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

**formaldéhyde:**

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes  
réglementations locales, régionales, nationales, et  
internationales.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les  
fossés avec des résidus de produits chimiques ou des  
emballages déjà utilisés.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADN : UN 1866

ADR : UN 1866

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 64-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

<b>RID</b>	:	UN 1866
<b>IMDG</b>	:	UN 1866
<b>IATA</b>	:	UN 1866

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

<b>ADN</b>	:	RÉSINE EN SOLUTION
<b>ADR</b>	:	RÉSINE EN SOLUTION
<b>RID</b>	:	RÉSINE EN SOLUTION
<b>IMDG</b>	:	RESIN SOLUTION
<b>IATA</b>	:	Resin solution

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADN</b>	: 3	
<b>ADR</b>	: 3	
<b>RID</b>	: 3	
<b>IMDG</b>	: 3	
<b>IATA</b>	: 3	

### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADN</b>	
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 33
Étiquettes	: 3
<b>ADR</b>	
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 33
Étiquettes	: 3
Code de restriction en tunnels	: (D/E)
<b>RID</b>	
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 33
Étiquettes	: 3
<b>IMDG</b>	
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 3
EmS Code	: F-E, <u>S-E</u>
<b>IATA (Cargo)</b>	

**ARALDITE® 64-1**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364  
Instruction d' emballage (LQ) : Y341  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Flammable Liquids

**IATA (Passager)**  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353  
Instruction d' emballage (LQ) : Y341  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Flammable Liquids

**14.5 Dangers pour l'environnement**

**ADN**  
Dangereux pour l'environnement : non

**ADR**  
Dangereux pour l'environnement : non

**RID**  
Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**  
Polluant marin : non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable  
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.  
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

**ARALDITE® 64-1**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

Numéro sur la liste 28:  
formaldéhyde

Numéro sur la liste 40  
Cette substance/mélange ne doit pas être utilisée dans des distributeurs d'aérosols destinés à être fournis au grand public à des fins de divertissement et décoratives.

Numéro sur la liste 48: toluène

Numéro sur la liste 69: méthanol

Numéro sur la liste 72:  
formaldéhyde

Numéro sur la liste 75  
Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Numéro sur la liste 77:  
formaldéhyde

Numéro sur la liste 78:  
Polymères vinyliques

contenu en microparticules de polymère synthétique (SPM): 5 - 10 %

Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles : 84, 43bis, 4 bis  
(R-461-3, France)

Installations classées pour la protection de l'environnement : 4331, 4722  
(Code de l'environnement)

**ARALDITE® 64-1**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

R511-9)

**Autres réglementations:**

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Texte complet pour phrase H**

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	: Toxique par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	: Toxique par inhalation.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	: Peut provoquer le cancer.
H361d	: Susceptible de nuire au fœtus.
H370	: Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Muta.	: Mutagénicité sur les cellules germinales
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 64-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2004/37/EC	: Europe. Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes ou à des substances reprotoxiques au travail - Annexe III
2006/15/EC	: Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
2009/161/EU	: Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2004/37/EC / STEL	: Valeur limite à courte terme
2004/37/EC / TWA	: moyenne pondérée dans le temps
2006/15/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2006/15/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
2009/161/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2009/161/EU / STEL	: Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Flam. Liq. 2	H225
Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Muta. 2	H341
Carc. 1B	H350
Repr. 2	H361d
STOT SE 3	H336
STOT RE 2	H373
Aquatic Chronic 3	H412

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 64-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2024
2.0	22.04.2026	400001008934	Date de la première version publiée: 15.12.2015

Date d'impression 23.04.2026

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.